



COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 18- 2021

Nombre de membres
en exercice 14
Nombre de membres
présents 12

Nombre de membres
votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation : 06/04/2021

Objet : Demande de remise gracieuse pour le loyer de mars 2021 Maison Tante ANNA – appartement n°1

Compte tenu de la situation de Monsieur CIAVALDINI Mike et du courriel de madame l'inspectrice des finances publiques du centre des finances publique de Salon de Provence en date du 04 mars 2021, rappelant que toute demande de remise gracieuse doit être statuer par le conseil municipal. Considerant le loyer du mois de mars pour un montant de 280 euros

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE la remise gracieuse pour la somme de 280 euros correspondant au loyer du mois de mars 2021

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID : 013-211300090-20210412-182021-DE



EXTRAIT DU

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : philippe CARON à Bernard JEAN,
Michel PUECH à Michel GOURLIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

LA BARBEN, le 12 avril 2021

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13/04/2021

de la publication/notification le 13/04/2021

Fait à La Barben, le 13/04/2021

Le Maire

Franck SANTOS

